

**DUO SUR LA CONSTITUTION**
**5**

## Les coûts engendrés et le rôle de l'Etat



Marie-Josèphe Brodard-Yerly, ancienne présidente des Femmes payannes fribourgeoises, à Hauteville, et Paul Grossrieder, ex-directeur du CICR, à Charmey, commentent le projet de Constitution pour le compte de «La Gruyère». Aujourd'hui, ils passent à la moulinette les coûts et le rôle de l'Etat.

**16 mai 2004**  
NOUVELLE CONSTITUTION


**Marie-Josèphe Brodard-Yerly:** L'argent, c'est le nerf de la guerre. Surtout dans ce canton où la charge fiscale est l'une des plus élevées. Le travail des députés sera à l'évidence très difficile pour concrétiser les innovations avec les moyens financiers à disposition du canton. Tout progrès social, comme l'assurance maternité, a son prix et on doit s'en donner les moyens. Quitte à couper ailleurs, pourquoi pas! A commencer par la lourdeur de l'administration et toute la paperasse.

**Paul Grossrieder:** Mais quels sont les articles contraignants? Ce sont les mesures pour compenser les inégalités frappant les handicapés: je trouve cela juste et ce n'est pas forcément financier. Il y a l'assurance maternité, c'est sûr. Maintenant, si le principe passe au niveau fédéral, cela réduira d'autant les coûts à la charge du canton. Et il faut encourager la natalité, ne serait-ce que pour assurer le financement des retraites. Donc, on peut aussi voir ces dépenses comme quelque chose qui rapportera à terme. Et puis, il y a le secrétariat du Grand Conseil: on économise un peu avec les vingt députés de moins, mais on dépense plus d'argent avec un nouveau secrétariat. C'est dommage de gâcher une occasion d'économiser.

**M-J BY:** Il y a tout de même des garde-fous par rapport aux dépenses.

**PG:** Justement, le texte prévoit la nécessité de respecter l'équilibre budgétaire. Ce qui sera plus contraignant qu'aujourd'hui, avec une limite des déficits autorisés chaque année. Je crois que nos députés réussiront à trouver un nouvel équilibre, sans taxer davantage les citoyens. Ce ne sera pas facile, mais ils sont payés pour ça. Les députés devront peut-être couper ailleurs, ce qui nous amène à parler des tâches de l'Etat.

**M-J BY:** On nous dit que la Constitution est «étatisante». Je ne sais pas. On ne peut pas vivre sans Etat. Il y aura toujours des gens qui aimeraient que l'Etat fasse tout pour eux et puis il y a les entrepreneurs qui essaient de se débrouiller. Il ne faudrait pas que l'Etat, il est vrai, pèse toujours plus sur ceux qui travaillent. Je me rends compte quand même que pour les indépendants, c'est vrai, ça devient de plus en plus diffi-

cile. On a tous besoin de l'Etat néanmoins, l'indépendant aussi.

**PG:** L'une ou l'autre tâche n'a à mon avis rien à faire dans une Constitution, comme l'Etat veille à la bonne entente entre les générations. C'est exagéré. J'aurais préféré qu'on inscrive que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Pour mieux responsabiliser les citoyens. Cela dit, le rôle de l'Etat, c'est d'organiser la solidarité et la justice. Le rôle de l'économie,

**L'article 83**

«L'Etat équilibre son budget de fonctionnement. Il tient cependant compte de la situation conjoncturelle et d'éventuels besoins financiers exceptionnels. Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés dans les années suivantes.»

c'est de produire de la richesse, qui ensuite permet à l'Etat une ponction fiscale. Pour certains, l'Etat ne servirait qu'à faire vivre l'économie. Mon œil, ce n'est pas vrai! Je suis pour la liberté économique et, dans ce sens-là, je suis un libéral. L'étatisme a bon dos. Prenez l'Union soviétique, qui possédait tout, y compris les moyens de production. Là, je suis contre: on a vu ce que ça a donné.

**M-J BY:** Mais on en est bien loin.

**PG:** On en est très loin, en effet. Et donc si on est d'accord avec le rôle de l'Etat, tel que défini à l'article 3, ensuite il faut lui donner les moyens de le remplir.

**M-J BY:** N'oublions pas que l'Etat doit remplir des missions qui, par définition, ne peuvent pas être rentables. Il n'y a pas d'innovation énorme sur ce plan.

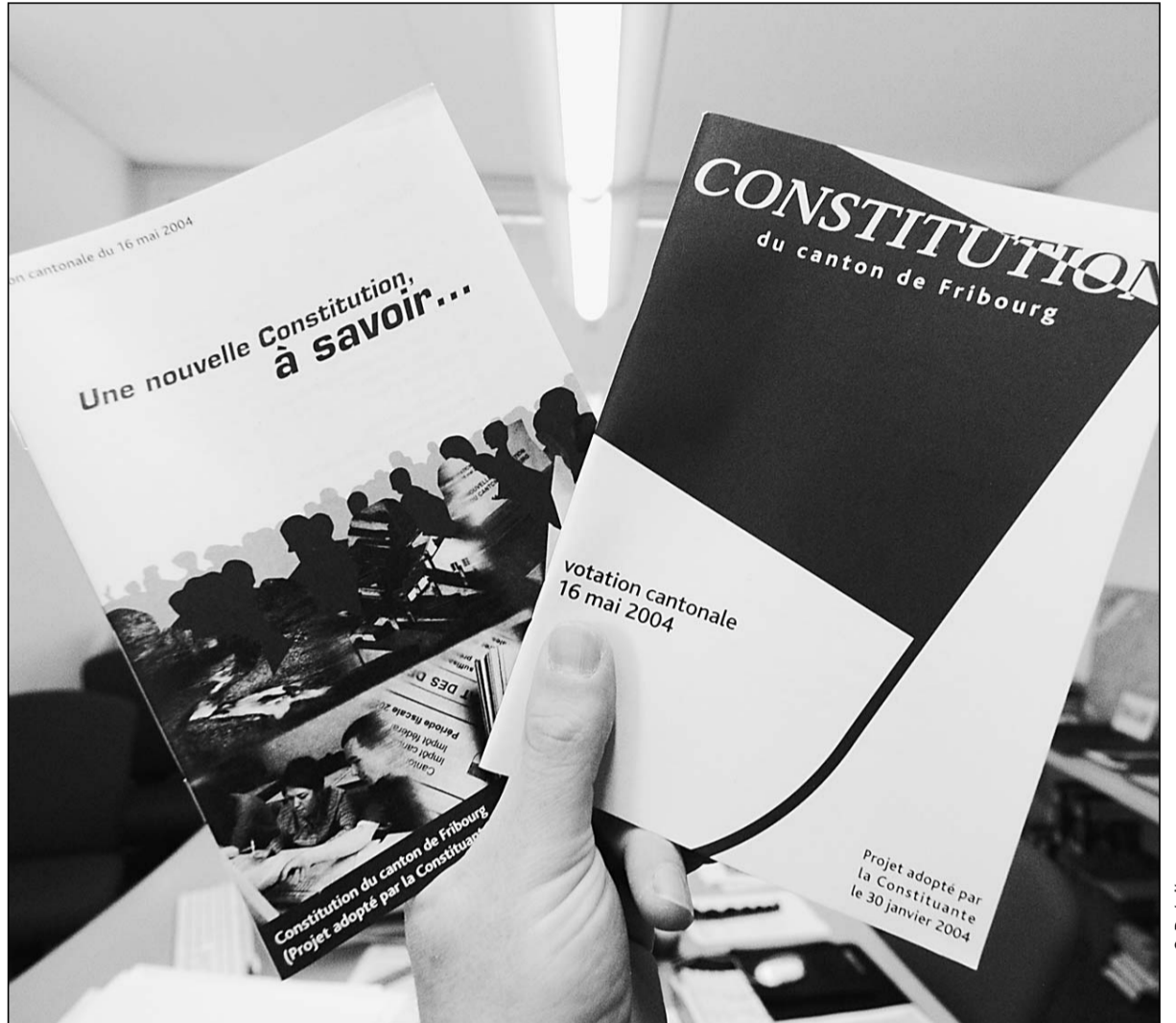
**PG:** Non, mais c'est normal qu'il y ait une tension entre les milieux économiques et l'Etat. C'est la base du fonctionnement politique.

Propos recueillis par Sébastien Julian

**L'APRÈS-16 MAI**

# Scénarios du oui et du non

La nouvelle Constitution fribourgeoise affronte le verdict des urnes dans exactement dix jours. Il est donc temps d'envisager l'après-16 mai. Que se passera-t-il en cas d'acceptation ou de refus du projet? Réponses et liste des partisans et des opposants.



Jour J-10 pour le projet de Constitution cantonale. Verdict: le 16 mai

■ **En cas de oui.** La Constitution devra obtenir, pour la forme, la garantie délivrée par l'Assemblée fédérale. S'ouvrira ensuite le plus vaste chantier législatif de toute l'histoire du canton. Objectif poursuivi: adapter l'ensemble du droit cantonal aux changements contenus dans la nouvelle charte qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le canton disposera toutefois pour le faire d'un délai général de quatre ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Comme toujours, des exceptions sont prévues, notamment en ce qui concerne l'assurance maternité (le délai court jusqu'à janvier 2008), la réforme du Parlement (pour 2007), le Conseil de la magistrature (juillet 2007) ou encore le Tribunal cantonal unifié (janvier 2008). Le droit de vote et d'être élu sur le plan communal, octroyé aux étrangers titulaire d'un permis C et domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans, doit fonctionner dès janvier 2006. «C'est déjà demain en terme législatif et je compte sans la possibilité d'un référendum», déclare Denis Loertscher, chef du Service cantonal de législation.

«Pour être prêts en 2009, en raison des multiples étapes de la procédure, les projets de loi devront être lancés au plus tard en 2005, calcule à haute voix Denis Loertscher. L'administration cantonale n'aura pas le temps de se reposer, mais elle a les moyens d'y faire face.» Question: aura-t-elle une réelle volonté politique d'aller de l'avant rapide-

ment? Certains conseillers d'Etat arrivent en bout de carrière et les fins de législature (ce sera le cas en 2006) sont d'ordinaire peu productives à mesure qu'on s'approche des élections cantonales. Bref, un sérieux risque d'engorgement guette le Grand Conseil en 2007-2008.

Rien que l'examen des changements à opérer prendra du temps, car la Constitution permet bien souvent, mais n'oblige pas toujours. Sans être exhaustif et sans ordre de priorité, Denis Loertscher cite, parmi les gros dossiers législatifs, la justice, les rapports Parlement-Gouvernement, l'assurance maternité, l'organe de médiation, les langues et le PACS.

■ **En cas de non.** La Constituante disposera d'un délai de deux ans pour proposer aux Fribourgeois une nouvelle mouture. Il en coûtera environ 2,5 millions de francs supplémentaires (par rapport aux 5,2 millions déjà dépensés dans l'exercice) et il y a fort à parier qu'un grand nombre de constituants jeteront l'éponge. Certains ténors l'ont déjà laissé entendre... Pour l'anecdote, la liste socialiste de la Veveyse n'a plus de viennent-ensuite. Une situation qui pourrait s'étendre à d'autres listes en cas de forte désertion.

Il faut dire que la Constituante a enregistré 38 démissions depuis l'an 2000 (sur 130 constituants). En pareil cas, comme l'explique le secrétaire général de la Constituan-

te, Antoine Geinoz, «le groupe d'électeurs de la liste épuisée est chargé de présenter un nouveau candidat au préfet qui le proclame élu».

Selon les normes légales (art. 80 de l'actuelle Constitution), si le second projet était à nouveau rejeté dans les urnes, l'Etat devrait procéder à l'élection d'une nouvelle assemblée constituante appelée à reprendre les travaux depuis le début! Les nouveaux élus disposeraient de cinq ans pour présenter un projet au peuple. Suivant ce canevas, la nouvelle charte aurait coûté au total 14 millions!

Seul scénario susceptible de mettre fin au processus: la modification du mode de révision, ce qui implique un vote populaire pour retoucher l'article 80 de l'actuelle Constitution! Il faudrait pour cela une décision du Grand Conseil, soumise à référendum obligatoire, ou alors une initiative populaire (6000 signatures).

Depuis 1978, deux cantons allemands ont vu leur projet de nouvelle Constitution refusé une première fois, dans les années 1980 en Argovie et au début des années 2000 à Schaffhouse. A chaque fois, la seconde tentative fut la bonne. En revanche, les trois cantons romands (JU, NE, VD) qui ont procédé ces dernières années à une révision générale de leur charte cantonale ont tous obtenu l'aval populaire du premier coup...

C. Dutoit

**LE CHIFFRE DU JOUR**

C'est l'ordre de grandeur en millions de francs du coût des travaux

**5**

de la Constituante pour accomplir son travail de révision complète de la Constitution. Les comptes affichent des charges de 31 000 francs en 2000, 1,2 million en 2001, 1,5 million en 2002 et 1,5 million en 2003. Quant à l'exercice en cours, il est budgétisé à 600 000 francs.

## Les partisans

Le Conseil d'Etat, le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti socialiste (PS), le Parti chrétien-social (PCS), les Verts, le Parti libéral fribourgeois (PLF), Energie nouvelle, six groupes politiques de la Constituante (PDC, PRD, PS, Citoyen, PCS et Ouverture, c'est-à-dire tous sauf le groupe UDC), Sarigai (association homosexuelle fribourgeoise mixte), Lago (Queer organisation de l'Université de Fribourg), la Fédération fribourgeoise des retraités, ProFamilia, Pro Natura, M<sup>re</sup> Bernard Genoud (évêque de Lausanne, Genève et Fribourg), l'Eglise évangélique réformée, l'Union syndicale fribourgeoise.

## Les opposants

L'Union démocratique du centre (UDC), le Parti radical-démocratique (PRD), les Jeunesses radicales fribourgeoises (JRF), l'Union démocratique fédérale (UDF), l'Union patronale (UP), la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF), le Conseil des jeunes, le Mouvement indépendant fribourgeois (MIF), la Chambre fribourgeoise du commerce, le Groupement industriel fribourgeois (GIF), la Fédération patronale et économique du Sud fribourgeois (FPE), le Mouvement pour le socialisme (MPS).

SJ